



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.28

**DECISION N° N 2022-28 DU 21 OCTOBRE 2022 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Jean-Pierre LEBAUDY est nommé Directeur Marketing de l'Etablissement Français du Sang à compter du 1^{er} novembre 2022.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 21 octobre 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang